



Compte rendu sommaire du conseil municipal du 4 juillet 2016

M. Jean MAREY, Maire, ouvre la séance à 20h00

Membres présents : Mrs Pierre AUBRUN, Vincent DESSERTAINE, Jérôme FAURE-BRAC, Frédéric LE PHILIPPE, Joël SIVRY, Mmes Chantal BOUTEILLEY, Christine MALAQUIN, Béatrice BILLET, Sandrine PEREIRA, Sandrine PONNAVOY, Sabine SAUVAIN

Excusés ayant donné procuration : Diane DUMONT à Sandrine PONNAVOY
Emmanuel PLATHEY à Béatrice BILLET

Absents excusés : Jeannette GAUDEAU

Secrétaire de séance : Jérôme FAURE-BRAC

Le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 6 juin dernier à l'approbation du conseil municipal.

Le procès-verbal de ladite séance est approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal.

Compte rendu des décisions du Maire prises en vertu de sa délégation

M. le Maire rend compte des décisions qu'il a prise suite aux délégations accordées conformément à l'article L.2122-22 du CGCT et à la délibération du conseil municipal en date du 7 avril 2014 :

L'assemblée est informée que les devis suivants ont été signés :

8/06/2016	Remplacement onduleur poste secrétariat	ALLIANCE-PC	238.80 €
23/06/2016	Télécommande supplémentaire	ARTECK	84.00 €
23/06/2016	Changement batterie onduleur primaire	Distri matic	124.80 €
27/06/2016	Mise en place d'un projecteur leds sur façade mairie	DEMONGEOT	1 050.74 €
04/07/2016	Signalisation au sol	Marquage de Bourgogne	6 663.06 €

Le Maire a renoncé à exercer le droit de préemption urbain suite aux dépôts des déclarations d'intention d'aliéner (DIA) concernant les bien suivants :

26/06/2016	Propriété rue du Docteur Barolet	JCV Equipement au profit EMIG Equipement
04/07/2016	Propriété 10 rue du Ruisseau	Henriot Madeleine et Cts au profit de M. et Mme DHYEVRE

Et que le Maire a encaissé le chèque suivant :

06/06/2016	Gras Savoye Berger Simon	Remboursement congés maladie Valérie BATTAULT	489.58 €
------------	--------------------------	---	----------

Le conseil municipal donne acte au Maire de ses décisions prises en vertu de ses délégations.

20160145 -Acquisition des voiries du SYMAB / ZAC Beaune-Vignoles

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la ZI Beaune-Vignoles créée en 1972 est totalement aménagée et commercialisée, et la voie ferrée qui la desservait a été désaffectée. Il indique que par délibération en date du 5 avril dernier le SYMAB a décidé de céder gratuitement au profit de la commune les parcelles cadastrées section AD 15, 24, 65, 67, 71, 82, 84, 86, 92, 147, 148, 149, 150, 151 et 152, pour une surface totale de 41 164 m².

M. le Maire souligne que ces parcelles représentent des voies ou équipements publics pouvant être intégrés dans le domaine public, seule la parcelle AD 86 d'une superficie de 8 859 m² sera intégrée dans le domaine privé communal.

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 20160137 du 06/06/2016

Adoptée à l'unanimité

20160146 – demande de fonds de concours à la CABCS

M. le Maire rappelle à l'assemblée que depuis le 1^{er} juillet 2015, la commune adhère à la plateforme des autorisations des droits des sols (ADS) de la communauté d'agglomération Beaune Côte et Sud.

A ce titre, la commune doit payer la somme de 1 986 € pour la prestation de ce service.

Par délibération en date du 14/12/2015 la Communauté d'agglomération Beaune Côte et Sud a approuvé le versement d'un fonds de concours d'un montant de 1 986 € pour la commune de Vignoles.

Conformément à la réglementation en vigueur le conseil municipal doit prendre une délibération concordante en indiquant le projet ou les projets qui pourront être financés en précisant que ce fonds est réglementairement limité à 50 % de la charge résiduelle.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, propose les travaux d'installation d'un système d'assèchement des remontées capillaires à l'église de Vignoles pour un montant de 12 617.80 € TTC et décide de solliciter le versement d'un fonds de concours à la communauté d'agglomération Beaune Côte et Sud de 1 986 €.

20160147- Demande de subvention au titre du programme de soutien à la voirie 2017

M. le Maire indique que le chemin communal du bois ainsi que certains trottoirs rue du Bourg et rue du Colombier sont en mauvais état. La réfection de cette voirie et de ces trottoirs est nécessaire.

Le Conseil départemental propose un programme de soutien à la voirie communale, pour 2017 les projets doivent être déposés avant le 30 septembre 2016.

Le montant de ces travaux est estimé à 105 029.00 € HT

M. le Maire demande aux conseillers de solliciter le Conseil Départemental pour une subvention au taux maximal dans le cadre du programme de soutien à la voirie communale.

Adoptée à l'unanimité

20160148- RODP relative aux ouvrages de distribution de gaz naturel

La formule pour le calcul de la RODP gaz naturel 2016 est la suivante :

$((0.035 \text{ euros} \times L \text{ en mètres}) + 100 \text{ euros}) \times 1.16$

Le linéaire total du réseau de distribution publique de gaz naturel est de $L = 9\,905$ mètres

Le conseil municipal fixe par conséquent la redevance gaz à 518.10 €

20160149- Vœu de soutien aux hospices civils de Beaune

Considérant la loi de modernisation du système des santé français du 26 janvier 2016 instituant les Groupements Hospitaliers de Territoire (GHT)

Considérant la position du directeur de l'ARS de Bourgogne-Franche Comté souhaitant constituer un GHT 21/52

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité souligne l'attachement de la commune au maintien des hôpitaux locaux qui participent très efficacement au suivi des populations âgées et fragiles, stabilisent l'exercice médical dans les zones rurales, favorisent l'égal accès aux soins et la présence d'un service de proximité pour la population, sollicite la reconnaissance de la spécificité des hospices civils de Beaune afin qu'ils bénéficient de la dérogation visant à préserver l'autonomie de l'établissement.

20160150- Vœu de soutien aux exploitations viticoles et agricoles victimes du gel et des conditions climatiques de printemps

M. le Maire évoque l'intérêt de soutenir les viticulteurs sinistrés par le gel d'avril, il demande à l'assemblée de formuler un vœu afin de solliciter la reconnaissance de catastrophe naturelle et de calamité agricole pour permettre l'indemnisation des viticulteurs et agriculteurs

Adoptée à l'unanimité

Questions et informations diverses

Le Maire donne lecture d'un courrier de Pizza Marco sollicitant un emplacement pour son commerce ambulant. Le conseil municipal émet un avis favorable.

Le Maire donne lecture d'un courrier de l'AS Beaune demandant un emplacement pour un vide grenier le dimanche 11 septembre 2016. Le conseil municipal émet un avis favorable.

Le Maire fait part d'une demande de Personne Image pour la mise à disposition de la salle des fêtes le dimanche 12 février 2017 pour un concert. Le conseil municipal donne son accord.

Mme Sandrine PONNAVOY fait ensuite le compte rendu du conseil d'école. Suite au départ en retraite de Mme TARDY Annick, Mme BRESSAC Frédérique a été nommée sur le poste d'adjointe en élémentaire. Pour la rentrée de septembre le pôle scolaire accueillera 55 maternelles, 93 primaires et 11 élèves en classe ULIS. Une semaine de remise à niveau en français et en mathématiques a été proposée à quelques élèves de CM1 et de CM2 Elle aura lieu du lundi 22 au vendredi 29 août.

M. Pierre AUBRUN fait le point sur l'état d'avancement de l'installation du système de vidéo protection.

M. Joël SIVRY indique à l'assemblée que la commission départementale de valorisation paysagère est passée le 4 juillet à 8h45, à Vignoles. Cette tournée s'est bien déroulée.

Mme Sabine SAUVAIN, présidente du comité du Jumelage, fait le point sur la célébration du 30ème anniversaire du jumelage Beauragard Vendon / Vignoles. Lors de cette manifestation, un lilas des Indes a été planté devant la Maison pour Tous pour symboliser les racines liant ces deux villages. L'ensemble des Vignolois étaient invités à cette cérémonie.

M. le Maire indique au conseil municipal de l'ouverture d'une Maison d'Assistantes Maternelles « Les P'tits Souliers » au 5 B allée des Cerisiers Lotissement Lormoriat. Cette MAM accueillera des enfants de 0 à 6 ans.

Le Maire informe L'assemblée que l'appel à candidature pour la révision du PLU sera lancée cette semaine.

Le Maire informe le conseil municipal qu'un contrôle des archives a été effectué par la direction des archives départementale le 21 juin dernier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h35

Le Maire,